

Annexe au Contrat de gestion conclu entre la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) et les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) portant sur l'approbation du second avenant de la quatrième génération de contrat de gestion conclu pour les années 2017-2022.

Second avenant modifiant le contrat de gestion de niveau 2 de la SLRB du 21 mars 2017 entre

- la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (en abrégé SLRB), société anonyme de droit public, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro BE 0227.581.301, représentée par la Présidente du Conseil d'administration et Directeur général ;

et

- XXXX, Société Immobilière de Service Public (en abrégé SISP), représentée par le Président du Conseil d'administration et le Directeur-Gérant.
- Dans le cadre de l'article 3 relatif à la constitution du contrat de gestion, celui-ci est complété par les annexes suivantes :
- Annexe 3 : Canevas pour le plan stratégique

Fait à Bruxelles, le

Pour la Société du Logement de la Région
de Bruxelles-Capitale

Pour la SISP